

Messages clés – Centre de compostage régional de Vaudreuil-Soulanges

- Au terme d'un processus rigoureux et d'une analyse étoffée des sites potentiels sur son territoire, la MRC Vaudreuil-Soulanges a identifié un terrain en zone industrielle à Coteau-du-Lac qui répond à l'ensemble des considérations et exigences économiques, environnementales et sociales pour l'implantation de son centre régional de compostage.
- Un centre de compostage est un lieu où les résidus organiques acceptés dans le bac brun comme les feuilles d'automne, les résidus verts ou de tables, sont envoyés pour y être valorisés afin de créer du compost. Ce n'est en aucun cas un lieu d'enfouissement technique, ou « dépotoir », qui accueille des déchets.
- Le 23 avril 2025, le Conseil de la MRC a entériné une résolution autorisant le dépôt d'une offre d'achat conditionnelle pour le terrain visé, afin de permettre à la MRC de poursuivre la planification et la réalisation des études nécessaires à la confirmation du site.
- La MRC a tenu une première séance d'information publique le mardi 6 mai dernier, au Pavillon Wilson, à Coteau-du-Lac afin de présenter le projet et répondre aux questions des citoyens et des organismes de la région. La présentation et le compte-rendu de la séance est disponible sur la page web du projet au : <https://mrcvs.ca/citoyens/environnement/centre-compostage/>
- Le 1^{er} octobre 2025, le Conseil de la MRC a entériné une résolution autorisant la finalisation de la transaction entamée en avril dernier visant l'acquisition d'un terrain en zone industrielle à Coteau-du-Lac et pour laquelle les conditions devaient être complétées avant le 15 octobre 2025. La dernière étape sera celle de la signature de l'acte notarié d'achat du terrain, prévue au plus tard le 14 novembre 2025.
- Un comité de voisinage composé d'acteurs locaux, tels que la ville de Coteau-du-Lac, les entreprises voisines du site et des représentants citoyens, sera formé prochainement afin d'assurer non seulement une implantation harmonieuse du centre régional de compostage, mais également une relation harmonieuse à long terme une fois sa mise en activité.
- Prochaines étapes à court terme :
 - Hiver 2025 :
 - Signature de l'acte notarié d'achat du terrain en zone industrielle à Coteau-du-Lac;
 - Création d'un comité de voisinage;
 - Poursuite de la réalisation des études nécessaires à la réalisation du projet.
 - Printemps 2026 :
 - Poursuite de la réalisation des études nécessaires à la réalisation du projet;
 - Élaboration des plans et devis.